

PATRICK BERGER

«Les ingénieurs doivent devenir des animateurs»

Le rôle de l'ingénieur territorial a évolué ces dernières années. Le président de l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF) présente les qualités requises de cet acteur essentiel des services techniques dans les collectivités.

L'ingénieur territorial est aujourd'hui à l'interface entre l'élu local et les citoyens. Face à la complexification des projets, sa polyvalence est devenue primordiale.

Quel est le rôle d'un ingénieur territorial ?

Au contact direct des politiques publiques et de leur déploiement sur les territoires, l'ingénieur territorial agit de façon concrète. Si le système demeure centralisé, l'application des textes et des réglementations se fait «sur le terrain», quelles que soient les collectivités territoriales – cela est encore plus frappant aujourd'hui qu'hier. L'Etat a transféré à ces dernières nombre de compétences, notamment en ingénierie.

Comment doit-il agir ?

L'ingénieur territorial doit travailler en transversalité. Il est au carrefour des dispositifs, avec une place stratégique, y compris auprès des élus, particulièrement en cette période de réorganisation. Il ne peut plus se contenter d'être un «super-technicien». On lui demande d'aborder les problématiques de façon globale, avec une vision certes technique, mais aussi financière et juridique. La compétence «Gemapi» (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) illustre parfaitement les qualifications accrues nécessaires à son instau-

ration. Tout comme la réforme du stationnement qui, au-delà de ses aspects techniques, appellera un travail étroit avec de nombreux services. Par ailleurs, il faut désormais savoir tenir compte d'une population impliquée, voire susceptible de former des recours contentieux. L'ingénieur doit prendre en considération, plus qu'avant, les risques de mise en cause de la responsabilité de la collectivité.

Les jeunes ingénieurs ont-ils conscience de ces évolutions ?

Pas suffisamment. Nous constatons un décalage entre la formation «classique» en école d'ingénieurs et ce qui est demandé dans la territoriale, l'«ingéniosité» à fournir. Un travail de fond urgent est à mener pour que les élèves ingénieurs puissent mieux s'imprégner

«Nos comportements doivent évoluer: malgré notre culture scientifique, nous devons faire avec le ressenti des citoyens et considérer que rien n'est acquis.»

des besoins auxquels ils devront répondre. Cela passe par davantage de connaissances en droit, en management et en finances publiques, par un renforcement de la formation initiale.

Y a-t-il un changement par rapport à la décision politique ?

Nous le constatons de plus en plus. Avec le développement de la

concertation, des coproductions, nous sommes confrontés à la relation élu-citoyen, et participons à la coconstruction des politiques. Notre rôle auprès de l'élu, même si ce dernier a bien sûr le dernier mot, est essentiel. Nos comportements doivent évoluer: malgré notre culture scientifique, nous devons faire avec le ressenti des habitants et considérer que rien n'est acquis. Il s'agit d'envisager toutes les solutions, en devenant en quelque sorte des «animateurs». L'implication plus grande des citoyens dans le processus décisionnel nous pousse à l'innovation. Il y a une «politisation», au sens noble du terme, de nos missions.

Ce métier est-il assez attractif ?

Le niveau de rémunération en début de carrière est faible. L'AITF demande une revalorisation de l'indice de départ, pour donner un effet de souffle à la rémunération de base. Le déroulement de carrière va être allongé. Les ingénieurs qui souhaitent devenir ingénieurs en chef doivent passer un concours obligatoire – nécessaire compte tenu des niveaux de responsabilités – ou un examen professionnel contingenté (nous regrettons ces quotas). Globalement, l'évolution de carrière est désormais plus compliquée. C'est un mauvais signal qui nuit à l'attractivité du métier d'ingénieur territorial.

CHIFFRES CLÉS

22 500

ingénieurs territoriaux

3 500

ingénieurs en chef

ADHÉRENTS AITF

1 000

ingénieurs en chef

3 500

ingénieurs



AITF

Craignez-vous un manque d'ingénieurs?

Il y a moins de candidats aux concours et leur niveau est plus faible. Nous ne sommes pas en situation de carence, mais si l'on veut une ingénierie territoriale forte, face à l'importance et à la complexification des projets – c'est essentiel pour les élus –, il faut renforcer l'attractivité du métier.

La liste d'aptitude est allongée d'une année. Pourquoi?

Les lauréats du concours bénéficient d'une année supplémentaire pour obtenir un poste. C'est une bonne chose, mais cela révèle aussi que certains ne trouvent pas de place ou que leurs compétences ne répondent pas aux besoins des postes ouverts. Le concours reste la meilleure formule pour recruter

des ingénieurs. Leurs écoles accueillent tous les profils: chercheur, technico-commercial... Et le concours permet de repérer les plus aptes à intégrer la territoriale.

Le concours recueille donc votre plein et entier soutien...

Oui, même si le nombre d'épreuves n'est pas suffisant et que leur niveau est trop généraliste pour faire ressortir des profils affinés... Certes, le concours permet de juger un candidat sur son esprit de synthèse, mais il n'évalue pas sa capacité à se positionner sur le déroulement de processus technologiques... Il faudrait une épreuve scientifique et technique sur dossier, une autre sur la capacité de synthèse et, bien sûr, une épreuve sur le contexte de la territoriale, ses évolutions...

La mobilité inter-fonctions publiques est-elle possible?

L'accès à la fonction publique d'Etat (FPE) pour les ingénieurs territoriaux reste difficile. C'est un phénomène conjoncturel lié au désengagement de l'Etat et à l'attractivité des postes de la fonction publique territoriale (FPT) (création des grandes régions et métropoles...). Les élus considèrent que recruter un directeur général issu de la FPE leur permet, si d'aventure cela se passe mal, de s'en séparer plus facilement, mais aussi de leur assurer des relations plus fluides avec l'Etat. Nous regrettons fortement cette conception de la mobilité. Les cadres de la FPT ont autant de valeur que ceux de la FPE. Les compétences sont les mêmes.

Propos recueillis par
Bénédicte Rallu et Jean-Marc Joannès